

Avis Technique 14+5/04-924*01 Ext

Extension de l'Avis Technique 14+5/04-924 "Capteur Solaire FK 7250"

Capteur Solaire

Capteur solaire
Solar collector
Sonnenkollektor

Capteur Solaire SK 500

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

www.cstb.fr

rubrique :

Produits de la Construction
Certification
Procédés solaires

Titulaires : GREENoneTEC Solar-Industrie GmbH
Industriepark St. Veit
Energieplatz 1
A-9300 St. Veit/Glan

Tél. : +43 (0) 4212 281 36 0
Fax : +43 (0) 4212 281 36 250
E-mail : info@greenonetec.com
Internet : www.greenonetec.com

Distributeur : SONNENKRAFT Solar System GmbH.
Industriepark
A-9300 St. Veit/Glan

Tél. : +43 (0) 4212 45010-400
Fax : +43 (0) 4212 45010-477
E-mail : office@sonnenkraft.com
Internet : www.sonnenkraft.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupes Spécialisés n° 14 et 5

Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires
Toiture, couverture, étanchéité

Vu pour enregistrement le 8 avril 2005



Secrétariat de la commission des Avis Techniques-CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 14 "Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires" et le Groupe Spécialisé n° 5 "Toiture, couverture, étanchéité" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques ont examiné le 02 décembre 2004 la demande présentée par la société GREENoneTEC Solar-Industrie GmbH bénéficiaire de l'Avis Technique 14+5/04-924 relatif au capteur solaire "FK 7250" de voir étendre cet Avis Technique au même équipement distribué par la société SONNENKRAFT Solar Systems GmbH sous la dénomination commerciale "SK 500". Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'un Certificat CSTBat attaché à l'Avis, délivré par le CSTB.

Compte tenu :

- de l'engagement de la société GREENoneTEC Solar-Industrie GmbH de ne fournir à la société SONNENKRAFT Solar Systems GmbH, en vue de la commercialisation sous la dénomination "SK 500", que l'équipement "FK 7250" qu'elle fabrique,
- de l'engagement de la société SONNENKRAFT Solar Systems GmbH de ne distribuer, sous la dénomination "SK 500", que l'équipement "FK 7250" que fabrique et lui fournit la société GREENoneTEC Solar-Industrie GmbH,

Les Groupes Spécialisés n° 14 et 5 formulent, concernant l'équipement "SK 500" distribué par la société SONNENKRAFT Solar Systems GmbH, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 14+5/04-924, aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par simple dénonciation de l'une des parties.

Pour le Groupe Spécialisé n° 14
Le Président
A. DUIGOU

Pour le Groupe Spécialisé n° 5
Le Président
C. DUCHESNE